## CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers Cité des humanités et des sciences sociales

Décision nº2018-004

## Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avance

Le Président de l'EP Campus Condorcet

Vu le décret 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet;

Vu la décision n° 2018-002 de création d'une régie d'avance en date du 12 janvier 2018;

ARRETE

## Article premier:

Madame Fathia Salim est nommée régisseur d'avance de la régie instituée auprès de l'EP Campus Condorcet.

Article 2 : le régisseur d'avance est dispensé de cautionnement

**Article 3** : l'indemnité annuelle du régisseur d'avance est fixée à 110 €.

Article 4 : le directeur des affaires financières et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Saint-Denis La Plaine, le 12 janvier 2018

Jean-Mattc Bonnisseau

Président de l'Etablissement public Campus Condorcet

Le régisseur d'avance

Fathia Salim

Dix partenaires pour un pôle international de recherche et de formation en sciences humaines et sociales.

CNRS Centre national de la recherche scientifique

**EHESS** École des hautes études

ENC École nationale des chartes

EPHE École pratique des hautes études

FMSH Fondation maison des sciences de l'homme

INED Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

Université

Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Université

Paris 13 Nord

20 avenue George-Sand 93210 Saint-Denis La Plaine Tél.+33 (0)1 55 93 93 34 Fax+33 (0)1 55 93 93 35 campuscondorcet